



CONTINGENT EMERGENCY RESPONSE COMPONENT (CERC)

AGENCE DE MISE EN OEUVRE :

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (FID)

P159756 – CERC – MRI - PRODUIR Crédit IDA 6245 - MG

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET (PTB)

ACTIVITES DE PROTECTION SOCIALE DE RELEVEMENT APRES LA PANDEMIE COVID19

MISE EN ŒUVRE PAR LE FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (FID)

PERIODE : Janvier - Aout 2021

A.	PRESENTATION DU PROGRAMME CERC.....	4
1.1.	Consistance du programme :.....	4
1.2.	Description des Axes d'activités du programme CERC	5
1.2.1.	Axe d'activités 1. : Transferts Monétaires Non Conditionnel (TMNC) – 7,2 Millions USD	5
1.2.2.	Axe d'activités 2 : Transfert Monétaire pour le relèvement en milieu Urbain et Suburbain et Argent Contre Travail sous système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) - Transfert Monétaire en faveur des sans-abris – (20.9 Millions de USD)	6
1.2.2.1.	Sous-axe d'activités 2.1. : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain (18,3 Millions USD)- Transfert Monétaire en faveur des sans-abris.....	6
1.2.3.	Axe d'Activité 3 : Transfert Non Conditionnel dans le Sud selon le mécanisme de Protection Sociale Réactive aux Chocs (PSRC) – réponse à la sécheresse dans le Sud – 13,3 Millions d'USD.	9
	Axe d'Activité 4 : Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF pour la coordination, le suivi et l'évaluation du système de protection sociale et Coûts opérationnels – (3,6 millions USD)	10
1.3.	Communication	10
B.	PREVISIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA PERIODE JANVIER - AOUT 2021.....	11
1.1.	Axe d'Activité 1 : Transfert monétaire non conditionnel.....	11
1.2.	Axe d'Activité 2 : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain incluant des Activités Argent Contre Travail (ACT) en milieu urbain - 20 880 007 USD.....	14
1.2.1.	Sous Axe d'Activité 2.1. : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain et réinsertion des familles sans-abris.....	14
	Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain :.....	14
1.2.2.	Sous Axe d'Activité : Argent Contre Travail sous système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)	17
1.3.	Axe d'Activité 3 : Transfert Non Conditionnel dans le Sud selon le mécanisme de Protection Sociale Réactive aux Chocs (PSRC) – réponse à la sécheresse dans le Sud.....	19
1.4.	Axe d'Activité 4 : Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF pour la coordination, le suivi et l'évaluation du système de protection sociale et Coûts opérationnels	23
1.5.	Les activités transversales :.....	24
1.6.	Sauvegarde Environnementale et Sociale	24
1.7.	Gouvernance Citoyenne et Gestion des plaintes	25
1.8.	Récapitulatif des prévisions techniques et financières pour la période.....	27

INTRODUCTION

Depuis la déclaration officielle de la pandémie de coronavirus (COVID-19) le 20 mars 2020 à Madagascar, le Gouvernement Malagasy a instauré **l'État d'Urgence Sanitaire suivant le Décret N°2020-359 du 21 mars 2020**, afin de lutter contre la propagation de cette maladie.

Un certain nombre de mesures ont été prescrites par cet état d'urgence sanitaire dont en particulier le confinement pour les populations des zones touchées directement par la maladie lequel a eu des impacts qui se sont traduits d'une manière générale par la suspension, voire par la perte de revenus aussi bien pour certaines catégories de la population aussi bien du secteur formel qu'informel.

Pour atténuer l'impact de cette crise sanitaire, le gouvernement avec l'appui de divers partenaires techniques et financiers a mis en place un ensemble cohérent de réponses dont le « **Tosika Fameno** » qui est un transfert monétaire non conditionnel d'un montant de 100 000 Ariary par ménage par tranche, le Vatsy Tsinjo qui est constitué de panier, kit de produits de première nécessité, le Tsena Mora qui est la vente de produits de première nécessité à prix réduits, prix sociaux au niveau des Fokontany.

Cet ensemble de réponse a été destiné à l'endroit des familles en situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité comme les personnes âgées (Tosika Fameno, Vatsy Tsinjo) mais globalement aussi à l'ensemble de la population touchée par les conséquences des mesures barrières imposées.

Le FID ayant participé activement à cette réponse au Covid19, durant la période d'urgence sanitaire **218 000 ménages ont bénéficié du programme de Transfert Monétaires Non Conditionnels¹ « Tosika Fameno »** qui a été financé par la sous-composante 1.3 du 2^{ème} financement additionnel du Projet FSS (dont le FID est chargé de la mise en œuvre sous la coordination du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme).

A remarquer que, le 17 Octobre 2020, le Centre de Commandement Opérationnel (CCO) en charge de la Covid-19 à Madagascar a dénombré 16.834 cas confirmés avec 16.233 guéris (taux de guérison de 96,4%) si bien que **le 18 Octobre 2020, le Gouvernement Malagasy a décrété la fin de l'état d'urgence sanitaire.**

Dans le cadre de l'appui au relèvement de ces couches de la population vulnérable définie par (i) la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) promulguée en 2015, (ii) la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale - SNPS (2019-2023) et le (iii) le Programme Multisectoriel d'Urgence (PDMU) qu'il est envisagé de mettre en place un programme de financement de contingence : le « **Contingent Emergency Response Component (CERC)** ».

Selon le Manuel Opérationnel du Mécanisme de Réponse Immédiate « Réponse au COVID-19 », la composante protection sociale dans le programme CERC **est financée à hauteur de 45 millions USD pour une durée prévisionnelle de douze (12) mois** à partir de la date d'approbation de l'activation du MRI. L'unité de mise en œuvre étant le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID).

Le présent programme de travail et du budget constitue le récapitulatif des activités à réaliser par le FID dans le cadre du projet CERC au cours de la période allant du **1^{er} janvier au 31 Aout 2021** et il est structuré comme suit :

- A. Présentation du programme CERC ;
- B. Prévisions techniques et financières pour la **période janvier-aout 2021.**

¹ Période de distribution du Tosika Fameno : **25 avril 2020 au 16 octobre 2020** dans les districts d'Antananarivo Renivohitra, Ambohidratrimo, Avaradrano, Atsimondrano, Toamasina I, Toamasina Suburbain, Fianarantsoa I et Lalangina

A. PRESENTATION DU PROGRAMME CERC

Le financement CERC s'inscrit dans les opérations de relèvement après catastrophe afin d'atténuer les conséquences de la pandémie Covid19 et les effets des mesures prescrites par l'état d'urgence sanitaire.

L'objectif étant d'apporter un *appui accéléré et modulable à mieux faire face au renforcement de plusieurs secteurs dont celui de la protection sociale* afin de procurer des allocations monétaires aux ménages **dans la lutte contre la pauvreté**, et privilégieront **les financements à l'appui de politiques de développement**.

Le financement CERC vient ainsi en appui au Programme Filets Sociaux de Sécurité (2^{ème} financement additionnel) mise en œuvre par le FID en vue d'apporter des réponses adéquates afin de **soutenir les couches de la population pauvres et vulnérables à travers des transferts sociaux leur permettant d'avoir un retour progressif la vie normale après la levée de l'état d'urgence sanitaire et la reprise des activités économiques dans le pays**.

La mise en œuvre des activités dans le cadre du financement CERC prendra en compte divers paramètres dont :

- **L'orientation stratégique** qui est sous le leadership du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la promotion de la Femme (MPPSPF) et le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) lesquels définissent les orientations quant au déploiement spatiale des activités,
- **Une coordination harmonisée** avec tous les partenaires techniques et financiers qui interagissent sur terrain afin de réunir tous les efforts pour l'atteinte des objectifs communs,
- **Une flexibilité opérationnelle et organisationnelle** afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Ainsi, au niveau du FID, les trois départements centraux opérationnels ainsi que les Directions Inter Régionales sont mobilisés pour l'implémentation des activités sur terrain.

Des ressources humaines additionnelles seront recrutées à divers échelons afin de compléter celles déjà en place.

1.1. Consistance du programme :

C'est un programme d'un montant de **45,0 Millions de Dollars** pour une durée d'exécution de **12 mois**.

Les activités définies dans ce programme se répartit en **4 Axes** d'Activités principales :

- (i) **Axe d'activités 1 : Continuer les actions déjà entreprises à travers les transferts monétaires non conditionnels (TMNC) dans les zones fortement affectées par le Covid19, mais n'ayant pas encore bénéficié antérieurement de transfert en vue de soutenir le relèvement des couches de populations vulnérabilisées (SP1) 7,2 Millions de USD**
- (ii) **Axe d'Activités 2 : Mettre en œuvre des activités de relèvement post-crise à travers des transferts monétaires conditionnels – TMC – en milieu urbain et suburbain ainsi que des activités Argent Contre Travail sous le système Haute Intensité de main d'œuvre (ACT HIMO) dans les zones ayant déjà bénéficié des transferts monétaires non conditionnels (TMNC – Tosika Fameno), (SP2) 20.9 Millions de USD**
- (iii) **Axe d'Activités 3 Continuer les activités de transferts monétaires non conditionnels dans la partie Sud de Madagascar pour les populations victimes de la sécheresse chronique (qui est une activité déjà entreprise dans le cadre du financement FSS Financement Additionnel 2 (TMNC - Toseke Vonje Aigna)) (SP3) 13,3 Millions de USD**
- (iv) **Axe d'Activités 4 : Renforcement de capacité institutionnelle, suivi évaluation et cout administratif 3,6 Millions USD**

1.2. Description des Axes d'activités du programme CERC

1.2.1. Axe d'activités 1. : Transferts Monétaires Non Conditionnel (TMNC) – 7,2 Millions USD

- C'est un programme de transfert monétaire non conditionnel couplé avec des mesures d'accompagnement pour environ **83.700 ménages** vulnérables **pour accompagner leur relèvement** suite aux impacts socio-économiques des mesures restrictives imposées par l'état d'urgence sanitaire.
- Le nombre de transfert durant le programme est fixé au nombre de cinq (05) à raison de 50 000 Ariary par mois.
- Les zones d'intervention sont définies sur la base d'une lettre de saisine du BNGRC.
- Les modalités de mise en œuvre de cet Axe d'Activités sont décrites dans le Manuel de Procédures Post Crises du FSS FA (mise à jour en Avril 2020).
- La répartition des bénéficiaires par zone d'intervention se présente comme suit :

TRANSFERTS MONETAIRES NON CONDITIONNELS - AXE D'ACTIVITES 1 - CERC			
REGIONS	Districts	Communes	Nombre ménages Bénef
Bongolava	Tsiroanomandidy	Tsiroanomandidy Ville	9 000
		Tsiroanomandidy Fihaonana	
		Ankadinondry Sakay	
Itasy	Miarinarivo	Miarinarivo I	7 700
		Miarinarivo II	
		Ambatomanjaka	
		Manazary	
Menabe	Morondava	CU Morondava	7 700
Vakinankaratra	Antsirabe I	6 Arrondissements	41 700
Vakinankaratra	Antsirabe II	Andranomanelatra	17 600
		Mandrosohasina	
		Ambohibary	
		Antsoatany	
		Ambano	
		Ambohitsimanova	
		Ambohidranandriana	
			83 700

1.2.2. Axe d'activités 2 : Transfert Monétaire pour le relèvement en milieu Urbain et Suburbain et Argent Contre Travail sous système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) - Transfert Monétaire en faveur des sans-abris – (20.9 Millions de USD)

1.2.2.1. Sous-axe d'activités 2.1. : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain (18,3 Millions USD)²- Transfert Monétaire en faveur des sans-abris.

a. But et objectifs du transfert monétaire pour le relèvement

Le projet de Transfert monétaire pour le relèvement en milieu urbain et suburbain s'inscrit dans ce contexte d'urgence sanitaire majeure à la suite de la réponse post-Covid en termes de relèvement post-crise et également une sorte de transition vers un programme de protection sociale élargi en milieu urbain.

C'est un projet où le transfert monétaire conditionnel sera expérimenté pour la première fois à Antananarivo, la capitale et ses environs, dans les communes urbaines et suburbaines de Toamasina, Fianarantsoa et d'autres localités prioritaires éventuelles, et à une échelle assez importante à Madagascar en milieu urbain et suburbain.

En effet, les transferts sociaux en réponse à des chocs étaient toujours non conditionnels et l'application de conditionnalités à travers ce programme renseignera le gouvernement sur son éventuelle mise à l'échelle à travers le pays dans les mois à venir.

Le transfert monétaire dont il s'agit ici est donc un supplément de ressource financière, de revenu pour les ménages en situation d'extrême pauvreté, de précarité et de vulnérabilité³ dans les zones infectées par le Covid19. Il est compris dans ces ménages en situation d'extrême pauvreté, les sans-abris localisés dans la ville d'Antananarivo. On y estime à **2 000 individus le nombre de sans-abris** y compris les occupants de ce qu'on appelle « La Réunion kely », du côté du canal Andriantany.

Le but est donc de conforter le relèvement des ménages en leur fournissant des suppléments de revenus à travers des réalisations des six (06) transferts monétaires à raison de 50 000 Ariary par ménages durant la durée du programme qui est fixée à 12 mois . Comme évoqué supra, ce projet est une transition vers un programme soutenu de protection sociale axé sur le capital humain voulu par le président de la République et d'ailleurs repris dans le plan d'urgence multisectoriel.

Quant aux objectifs, ils sont doubles à savoir (i) fournir un supplément de revenu monétaire aux ménages cibles et (ii) renforcer les capacités de ces mêmes ménages en termes de développement du bien-être familial et en termes d'inclusion économique et d'autres activités de renforcement de compétences et de changements de comportements dans différents domaines (autres : hygiène, eau et assainissement, nutrition, éducation et participation citoyenne, ...)

b. Zones d'implémentation du programme TMC Urbain

- Les zones d'implémentation de ce programme de transfert monétaire conditionnel en milieu urbain et suburbain sont les fokontany, les communes d'intervention du programme Tosika Fameno dans la commune urbaine d'Antananarivo, de Toamasina et de Fianarantsoa et des communes suburbaines de ces mêmes grandes villes (c'est-à-dire les ménages bénéficiaires de la première opération Tosika Fameno financé par le Projet FSS FA2).

² Y compris les coûts de recertification des bénéficiaires du « Tosika Fameno » d'un montant de 2,16 Millions USD.

³ Les ménages les plus affectés par les restrictions sanitaires sont évidemment ceux vivant bien en deçà du seuil de pauvreté mais également ceux vivant des emplois précaires et saisonniers, ceux-là sont vulnérabilisés et ont bénéficié du Tosika Fameno. Une étude du profil de ces ménages par fokontany et par arrondissement serait indiquée.

- En ce qui concerne les interventions en faveur des sans-abris, la zone d'implémentation est la commune urbaine d'Antananarivo avec comme points d'ancrage les 2 centres d'hébergement de nuit du MPPSPF situés à Isotry, 1er Arrondissement. Nous entendons par point d'ancrage le lieu où les transferts et les services qui les accompagnent vont se faire.
- Une révision des zones d'implémentation et des nombres de bénéficiaires par fokontany ou commune par une recertification en fonction des enjeux sociaux et des objectifs est possible voire utile sous la coordination du ministère en charge de la protection sociale.

c. Ménages éligibles en TMC Urbain

Les bénéficiaires du transfert monétaire conditionnel sont :

- Les ménages éligibles et enregistrés du programme Tosika Fameno (première opération) et ayant perçu les allocations y afférentes. Ici il faut entendre par ménage l'ensemble des personnes habitant le même logement, prenant ensemble le même repas et reconnaissant l'autorité d'une seule personne, le chef de ménage ;
- Les groupes particuliers, nous entendons, les ménages ayant en son sein des personnes âgées, des malades chroniques et des personnes en situation de handicap ;
- Les sans-abris fréquentant les centres d'hébergement de nuit à Isotry (Commune Urbaine d'Antananarivo) et les sans-abris des différents quartiers de la capitale ;
- Les nouveaux ménages vulnérables résidant dans les autres communes suburbaines d'Antananarivo (hors Tosika Fameno).

d. Ménages bénéficiaires du TMC Urbain

Le programme s'adressera :

- **Aux ménages ayant bénéficié du Tosika Fameno recertifiés** éligibles en Transferts monétaires conditionnels ;
- **Aux sans-abris acceptant la prise en charge et les conditions d'accès aux transferts et services ;**
- **Aux groupes particuliers.** Nous entendons, les ménages ayant en son sein des personnes âgées, des malades chroniques et des personnes en situation de handicap ;
- **Aux nouveaux ménages bénéficiaires,** qui remplissent les critères de vulnérabilité du TMC Urbain.

Les 133 455 ménages bénéficiaires du TOSIKA FAMENO recertifiés qui vont bénéficier du programme de transfert monétaire conditionnel sont les ménages :

- Résidents des fokontany des communes urbaines et suburbaines ayant bénéficié du programme Tosika Fameno ;
- Ayant des enfants scolarisés régulièrement dans les écoles primaires publique (EPP) au titre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- Les ménages en situation de vulnérabilité et considérés comme des groupes particuliers ;
- **Fréquentant les centres d'hébergement de nuit du ministère.**

Vu que le nombre de ménages bénéficiaires par Fokontany serait forcément limité à 59 % du nombre total des ménages bénéficiaires du Tosika Fameno dans les districts actuels, des **critères de priorisation** seront appliqués en faveur des ménages :

- Dirigés par une femme,
- Des ménages monoparentaux,
- Des ménages dirigés par une personne âgée (cas des orphelins et pris en charge par des grands-parents sans revenus),
- Des ménages ayant en son sein un membre en situation de handicap.

Ci-après l'estimation globale des nombres de ménages bénéficiaires :

TMC		
Communes	# ménages bénéficiaires TMC	Observations
TOAMASINA URBAIN	17 725	Ménages bénéficiaires du Tosika Fameno RECERTIFIES
TOAMASINA SUBURBAIN	3 035	
TANA URBAIN (FID et AUTRES BAILLEURS)	52 104	
TANA SUBURBAIN	45 382	
FIANARANTSOA URBAIN	10 305	
FIANARANTSOA SUBURBAIN	4 904	
NOUVELLES ZONES (Autres communes suburbaines d'Antananarivo)	26 545	A cibler (dont 2000 ménages sans abris)
TOTAL	160 000	

e. Conditionnalités du TMNC Urbain

- S'agissant d'un transfert monétaire conditionnel, les conditionnalités se déclinent en participation effective c'est-à-dire obligatoire aux mesures d'accompagnement proposées par le programme et au respect **des conditions d'entrée** au programme.

*On entend par **conditions d'entrée au programme**, la présentation d'un certificat de résidence en bonne et due forme, la présentation et la possession d'un carnet de fokontany valide et à jour, être à jour avec les obligations vis-à-vis du Fokontany, la présentation d'une attestation de réinscription des enfants année scolaire 2020-2021.*

- Le non- respect des conditionnalités dûment constaté avec les autorités du Fokontany (comité de protection sociale) entraînera la suspension des paiements voire la sortie du programme du bénéficiaire récalcitrant. En effet, les conditionnalités ne doivent pas être appréhendées comme des contraintes pour accéder au transfert mais comme une opportunité pour aider au renforcement de la résilience du ménage. Le « design » des activités d'accompagnement fera en sorte que les sessions et les pratiques proposées seront à la fois ludiques et pratiques pour chaque participant et utile pour la communauté. Une note spécifique sur la sortie du programme sera établie.
- **Transferts monétaire pour les ménages sans-abris :**
 - o La participation effective et obligatoire aux travaux d'intérêt général est requise pour les adultes (les travaux seront proposés par le ministère et/ou la commune) y compris l'hygiène et la propreté ;
 - o Pour les enfants sans-abris, la participation effective et obligatoire aux jeux et formation est requise y compris l'hygiène et la propreté ;
 - o Le non-respect des conditions après sensibilisation et encouragement sans résultat entraîne la sortie du programme pour les ménages et les adultes. Par contre, pour les enfants la prise en charge est continue pour la durée du programme.
 - o 2 000 ménages sans abris sont ciblés par le programme.

NB : A noter que cette activité est mise en œuvre en étroite collaboration avec le MPPSPF

1.2.2.2. Sous-axe d'activités 2.2 : Argent Contre Travail sous système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) – 2.6 Millions d'USD

- C'est une activité qui se cadre dans le mécanisme **de relèvement post-crise**, prioritairement, à l'endroit des couches de la population vulnérable **dans les zones touchées par le COVID19 et qui**

ont déjà bénéficié du transfert monétaire Tosika Fameno (TF) mais non éligibles en TMC⁴ après recertification. Ces bénéficiaires seront constitués de **20%** de l'ensemble des bénéficiaires du Tosika Fameno dans les districts actuels (**55 000 ménages bénéficiaires**).

- L'objectif de l'opération est de pourvoir des revenus temporaires additionnels après l'obtention du Tosika Fameno aux ménages vulnérables bénéficiaires leur permettant de faire face à des besoins conjoncturels (exemple : rentrée scolaire)
- Ceci consiste en des petits travaux communautaires durables de faible technicité :
 - o En zone urbaine : réhabilitation pistes, nettoyage quartier, voies et ruelles⁵, travaux de pavage, aménagement d'espaces verts, terrassement, ...
 - o En zone suburbaine ou rural : réhabilitation pistes, assainissement (entretien de petits ouvrages hydroagricoles), aménagement, terrassement, nettoyage quartiers,
- Durée des travaux : minimum 20 Jours.
- Nombre moyen de ménages par chantier ACT : **150** (dont inaptes<20%) **répartis en 3 groupes de 50 afin de respecter les mesures de distanciation sociale.**
- Taux journalier : 5000 AR/jour de travail.

ACT		
Communes	# ménages bénéficiaires ACT	Observations
TOAMASINA URBAIN	7 323	Ménages bénéficiaires du Tosika Fameno RECERTIFIES
TOAMASINA SUBURBAIN	1 274	
TANA URBAIN (FID et AUTRES BAILLEURS)	21 410	
TANA SUBURBAIN	18 705	
FIANARANTSOA URBAIN	4298	
FIANARANTSOA SUBURBAIN	1 990	
TOTAL	55 000	

1.2.3. Axe d'Activité 3 : Transfert Non Conditionnel dans le Sud selon le mécanisme de Protection Sociale Réactive aux Chocs (PSRC) – réponse à la sécheresse dans le Sud – 13,3 Millions d'USD.

- Il s'agit des activités inscrites dans la Sous Composante 1.3 du 2^{ème} financement additionnel du Programme Filets Sociaux de Sécurité (FSS FA2).
- C'est un programme de transfert monétaire couplé avec un appui nutritionnel pour les ménages victimes des effets de la sécheresse dont particulièrement la zone Sud et Sud-Ouest de Madagascar est victime de manière cyclique.
- Le ciblage des zones d'intervention s'effectue en concertation avec le MPPSPF et le BNGRC sur la base des analyses de l'IPC et la contribution du Cash Working Group.
- **Un manuel opérationnel est déjà disponible** pour la mise en œuvre de cette activité sous la coordination du Cash Working Group (CWG) leadé par le MPPSPF.
- **Dans le contexte Covid19, les mesures d'accompagnement développées dans ces zones seront renforcées par les mesures de protection contre la pandémie (port de masque, lavage des mains, distanciation sociale).**
- Le montant des transferts⁶ se base sur l'analyse du MEB avec :

⁴ Cf. Axe d'activité 3

⁵ Pas de curage de canaux d'évacuation des eaux usées ni enlèvement de dépôt d'ordures

⁶ Se référant au « Gap Food » selon l'indice IPC.

- **Une extension verticale** (augmentation du montant des transferts – Top UP) pour les ménages déjà bénéficiaires du Programme FIAVOTA,
- **Une extension horizontale** avec enrôlement de nouveaux bénéficiaires selon la méthode prescrite dans le Manuel Opérationnel PSRC dans la zone d'intervention.
- Pour les zones hors FIAVOTA, des transferts peuvent être également opérés dans les mêmes conditions que supra.
- Les transferts est fixé au nombre de **cinq (05) a raison de 80 000 Ariary par ménage par transfert**. A l'issue de ces cinq transferts, les bénéficiaires de FIAVOTA (extensions verticales) réintègrent le programme de transfert initial.
- **Zones d'intervention** : Le choix des zones d'intervention pour cette sous composante est basé sur des diverses modalités de mise en œuvre (mise à jour IPC, MEB,...).
- **Nombre des ménages bénéficiaires** : le programme couvre plus de **100 461 ménages**.

Axe d'Activité 4 : Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF pour la coordination, le suivi et l'évaluation du système de protection sociale et Coûts opérationnels – (3,6 millions USD)

Pour le FID, un renforcement des ressources humaines en place sera effectué tant au niveau central que régionale.

Compte tenu de la charge de travail des directions interrégionales sur la réalisation des activités classiques, la mise en œuvre opérationnelle des activités CERC dans quelques zones d'intervention seront confiées aux directions centrales.

Le Manuel de procédures Administratives et Financières, le Manuel Comptable, le Manuel Passation de marché approuvés par la Banque et le Manuel CERC sont applicables à la gestion de fonds CERC. Ainsi, la méthode de décaissement applicable est la méthode de décaissement basée sur RSF (avance 6 mois).

1.3. Communication

L'objectif de la communication sera d'accompagner la mise en œuvre des programmes vers l'atteinte des résultats attendus. L'adhésion de toutes les parties prenantes se fera à travers une communication inclusive, claire et suffisante.

Au-delà du transfert monétaire, il s'agira pour tous les acteurs, à travers une communication de proximité, d'inspirer les ménages et les communautés à adopter des comportements résilients pour une vie meilleure et cheminer vers l'autonomie.

La communication interpersonnelle des acteurs de terrain est cruciale, il est envisagé d'intégrer dans le processus des ateliers de sensibilisation dédiés.

Les participants identifiés : les élus, les autorités locales, les partenaires et institutions, les communautés locales, les ménages potentiels, les acteurs de terrain, les médias, l'opinion public.

Les canaux et supports prévus : rencontres régulières, assemblée communautaire, atelier de sensibilisation à la communication, inclusion des journalistes, animation des groupes d'écoute, projection vidéo, créations de chansons éducatives ; supports imprimés, audios et vidéos.

L'approche globale de la communication adoptée est disponible dans le document « stratégie de la communication – FID 2020 ».

B. PREVISIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA PERIODE JANVIER - AOUT 2021

Le programme de travail et budget pour la période est orienté vers les activités d'appui au relèvement des ménages vulnérables après les mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire d'une part, et à la réponse de la sécheresse dans la partie Sud de Madagascar d'autre part.

Les activités de transferts ont ainsi pour objectifs finaux d'atténuer :

- L'impact de la crise sanitaire notamment la mise en œuvre du programme de transfert monétaire non conditionnel dans les zones confinées durant la période d'état d'urgence sanitaire,
- Les impacts de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones secouées par la sécheresse dans le Sud de Madagascar.

Par ailleurs, la collecte des coordonnées GPS des sites d'interventions sera aussi effectuée de manière systématique pour tous les axes d'activités.

Du point de vue budgétaire, un montant de **45 000 000 USD** est programmé.

Ci-après les principales activités à réaliser :

1.1. Axe d'Activité 1 : Transfert monétaire non conditionnel

Le budget pour cette Axe d'Activité pour la période s'élève à **7 172 739 USD**.

Ci-après les grandes lignes des activités programmées.

• Ciblage des bénéficiaires

Les activités seront focalisées sur le ciblage des **83 700 bénéficiaires** dans les districts d'extension se fera par un pré enregistrement suivi d'un traitement par scoring sur la base d'un formulaire par approche PMT (Proxy Means Test).

• Paiement des ménages bénéficiaires

Les ménages bénéficiaires perçoivent **cinq transferts** d'un montant de **50 000 Ariary** par transfert durant la mise en œuvre du programme (12 mois).

Le paiement des bénéficiaires se fera avec les Agences de paiement (Paositra Money, Institutions bancaires, Opérateurs Mobiles).

Les données seront traitées avec la plateforme et le système de suivi-évaluation sera coordonné par le MPPSPF.

Les activités à réaliser au cours de la période sont présentées dans le tableau ci-après.

TMNC	Activités	Sous activités	Objectifs pour la période janvier-aout 2021
Ciblage des ménages bénéficiaires	Réalisation du préenregistrement	Des séances d'info-sensibilisations sur le préenregistrement et le calendrier y afférents seront organisées au niveau des sites concernés. Les préenregistrements seront réalisés au moyen d'enquête par support numérique. Des apurements des données collectées seront effectués avant d'être synchronisés dans MIS	83 700 ménages ciblés

	Identification des ménages bénéficiaires éligibles	Les ménages préenregistrés seront classés par leur Score qui est calculé à partir des critères d'éligibilité.	
	Arrêtage de la liste définitive des ménages bénéficiaires	Une assemblée générale de validation communautaire de la liste des ménages proposés seront réalisés au niveau de chaque site afin de sortir la liste définitive des ménages bénéficiaires. La liste des ménages validés sera affichée publiquement	
Paiement des ménages bénéficiaires (y compris activité de MACC)	Réalisation de paiement	Elaboration des états de paiement et saisie des rapprochements dans MIS Saisie des mises à jour des informations sur les ménages	Paiement des cinq transferts TMNC effectués pour 83 700 ménages bénéficiaires
		Identification des sites de paiement, élaboration et partage des calendriers de paiement	
		Communication des plannings de paiement au niveau des sites, paiement des bénéficiaires	
	Supervision de paiement (y compris réalisation activités MACC)	Vérification des bénéficiaires et des pièces justificatives, traitement des problèmes liés aux paiements, contrôle de l'application des mesures de sauvegarde sociale	

Ci-après le calendrier prévisionnel des activités TMNC :

N°	Activités	Jan. 21	Fév. 21	Mar. 21	Avr. 21	Mai 21	Jui. 21	Jul. 21	Aou. 21	Observation
1	Recrutement des partenaires techniques									
2	Communication									
3	Ciblage et enregistrement									Avec l'appui des PTF et du FID
4	Transfert monétaire									Sous la supervision du FID
5	Supervision du transfert									
6	Gestion des plaintes									
7	Reporting									

1.2. Axe d'Activité 2 : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain incluant des Activités Argent Contre Travail (ACT) en milieu urbain - 20 880 917 USD.

1.2.1. Sous Axe d'Activité 2.1. : Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain et réinsertion des familles sans-abris

Le budget pour cette Axe d'Activité pour la période s'élève à **18 252 729 USD**.

Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain :

- **Ciblage des bénéficiaires – Recertification des ménages bénéficiaires du Tosika Fameno**

Les activités seront focalisées à l'exercice de recertification des ménages bénéficiaires du Tosika Fameno et à l'indentification des ménages sans abris dans les zones concernées.

Recertification des ménages bénéficiaires TF

Le processus de ciblage des ménages bénéficiaires de Tosika Fameno consistait à cibler les ménages en situation de pauvreté et en situation de vulnérabilité par rapport aux restrictions sanitaires liées au Covid-19. Des critères⁷ allant dans ce sens ont été proposés et arrêtés à l'issue d'un modèle économétrique.

Un appui à l'endroit des ménages bénéficiaires de Tosika Fameno pour accélérer leur relèvement va se poursuivre pendant une durée de 12 mois. Cet appui se tournera en faveur des ménages les plus pauvres et vulnérables suite à la réponse Covid-19. Ainsi, l'exercice de recertification va consister à identifier, parmi les ménages bénéficiaires de Tosika Fameno, ceux qui seraient les plus nécessiteux dans les villes d'Antananarivo, Toamasina et Fianarantsoa.

Principe général :

Tous les ménages de Tosika Fameno passeront l'exercice de recertification, sans aucun pré-filtre ;

Ouverture à d'autres ménages :

A priori, la recertification concerne uniquement les ménages bénéficiaires de Tosika Fameno. Toutefois, le mécanisme de recertification va permettre l'enregistrement de ménages qui peuvent paraître très pauvres et vulnérables mais exclus par le premier processus d'enregistrement pour diverses raisons. Le quota de ces ménages hors Tosika Fameno sera de 5% du nombre total de ménages prévus être recertifiés.

Etablissement d'un modèle de recertification :

Un modèle économétrique sera développé sur la base de données plus complètes collectées sur un échantillon de ménages dans chaque ville (CUA, suburbain, Toamasina, Toliara). Ces données renseigneront le niveau de consommation des ménages pour produire une relation de causalité avec des variables/informations observables sur la base desquelles la recertification se fera pour l'ensemble des bénéficiaires de Tosika Fameno.

Collecte de données supplémentaires et vérification sur terrain pour l'ensemble des bénéficiaires de Tosika Fameno :

Une opération de terrain (visite à domicile) va pouvoir permettre de collecter et vérifier certaines informations supplémentaires pour le calcul du score des ménages et ainsi les recertifier pour distinguer ceux qui vont poursuivre le programme.

Arrêtage de la liste des ménages qui continueront le programme :

⁷ Les critères d'éligibilités sont définis dans les Manuels des procédures mis en vigueur

Une fois le score calculé pour chaque ménage, les ménages seront ordonnés de manière à les prioriser (Source Draft de la méthodologie de la recertification - document via BM en date du 15/10/2020)

- **Paiements : réceptrice, fréquence, montant :**

Le membre du ménage qui reçoit le transfert est prioritairement la mère de famille. Si la mère de famille est absente au sens large du terme c'est-à-dire absente pour une longue période (plus de 6 mois, la durée du projet), décédée, atteinte d'un handicap l'empêchant de se déplacer ou d'accomplir la réception (maladie mentale, démence), ne pas habiter avec ses enfants légitimes, la/le récepteur (trice) doit être clairement indiqué dans la lettre d'engagement à suivre les conditionnalités.

Le paiement du transfert monétaire conditionnel se fera bimestriellement auprès des agences contractées par le programme. Le montant total du transfert monétaire durant le projet est fixé entre 350 000 Ariary par ménage.

Comme il s'agit d'un transfert monétaire conditionnel, le paiement des ménages bénéficiaires est conditionné par :

- La participation effective et obligatoire aux travaux d'intérêt général est requise pour les adultes (les travaux seront proposés par le ministère et/ou la commune) y compris l'hygiène et la propreté ;
- Pour les enfants sans-abris, la participation effective et obligatoire aux jeux et formation est requise ;

Le non-respect des conditions après sensibilisation et encouragement sans résultat entraîne la sortie du programme pour les ménages et les adultes. Par contre, pour les enfants la prise en charge est continue pour la durée du programme.

Les activités à réaliser au cours de la période sont présentées dans le tableau ci-après.

TMC Urbain	Activités	Sous activités	Objectifs pour la période janvier - aout 2021
Ciblage	Recertification des ménages bénéficiaires du Tosika Fameno Ciblage des nouveaux ménages bénéficiaires dans les communes suburbaines d'Antananarivo (hors Tosika Fameno)	Cf. description détaillée ci-dessus	133 455 ménages TF issus de la recertification seront enregistrés en TMC 26 545 ménages (dont 2 000 ménages sans abris)
Ciblages des sans abris	Identification	Descente dans les quartiers pour informer, sensibiliser et encourager les sans-abris à rejoindre les centres d'hébergement pour être identifiés et enregistrés Arrêtage des listes Dotation de carte de bénéficiaire	2 000 ménages ciblés

Paiement des ménages bénéficiaires (y compris activité de MACC)	Réalisation de paiement	Elaboration état de paiement et saisie des rapprochements dans MIS Saisie des mises à jour des informations sur les ménages par les opérateurs de saisie	Réalisation des six (06) transferts TMC pour 160 000 ménages bénéficiaires dont 2 000 sans abris
		Identification des sites de paiement, élaboration et partage des calendriers de paiement	
	Supervision de paiement (y compris réalisation activités MACC)	Communication des plannings de paiement au niveau des sites, paiement des bénéficiaires	
		Vérification des bénéficiaires et des pièces justificatives, traitement des problèmes liés aux paiements, contrôle de l'application des mesures de sauvegarde sociale	

Ci-après le calendrier prévisionnel des activités Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain

ACTIVITE	Jan. 21	Fév. 21	Mar. 21	Avr. 21	Mai 21	Jui. 21	Jul. 21	Aou. 21
CIBLAGE								
1. Communications								
<i>Grande réunion/information : Région-Districts-Communes</i>								
<i>Réunion/information au niveau District Communes concernées</i>								
<i>Réunion/ciblage avec Fokontany : réunion technique ciblage (pas d'AG)</i>								
2. Profilage des ménages								
3. Collectes de données à domicile (VAD – visites à domicile) et scoring								
4. Validation par le Fokontany et par la commune								
5. Approbation par MPPSPF et publication listes des bénéficiaires								
6. Edition Cartes bénéficiaires - Dispatch Cartes bénéficiaires								
TRANSFERT								

- **Réinsertion des familles sans abris**

Cette sous Axe d'Activité est destinée aux sans-abris de la ville d'Antananarivo et sera mise en œuvre en étroite collaboration avec le MPPSPF et la CUA.

En effet, s'il est des couches directement menacées et vulnérables au Covid-19 ce sont bien ces enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes sans-abris errant dans les rues de la capitale.

En plus des transferts monétaires, les ménages sans-abris ciblés recevront des prises en charge allant de la protection/prévention dans le virus jusqu'à leur réinsertion dans les villages communautaires déjà installés par le ministère (MPPSPF). Les objectifs généraux sont : (i) améliorer la qualité de prise en charge des enfants et familles vivants et travaillants dans les rues et, (ii) réinsérer les enfants et familles vivant et travaillant dans les rues dans la vie active.

Sous le lead du MPPSPF, les activités à réaliser pour les ménages concernés au cours de la période sont :

- La préparation psychosociale
- L'organisation des visites médicales
- Le renforcement de la capacité des chefs de famille (formation en élevage et agriculture et/ou AGR) en fonction de leur projet de vie
- L'emplacement des personnes âgées en fonction de leur besoin (famille ou centre pour personnes Agées)
- La mise en place d'un système d'accompagnement psychosocial
- Le renforcement des mesures d'accompagnement

1.2.2. Sous Axe d'Activité : Argent Contre Travail sous système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)

Le budget pour cette Axe d'Activité pour la période s'élève à **2 628 188 USD**.

Les activités au cours de la période seront focalisées sur les ciblage des ménages bénéficiaires et les processus de la préparation du démarrage des activités ACT dans les zones ciblées.

- **Ciblage des bénéficiaires**

Pour le ciblage, les activités consistent à identifier parmi les ménages ré certifiés mais non éligibles en TMC (ménages n'ayant pas d'enfants en âge scolaire).

Ceci inclut le processus de mise en place CPS (5 par fokontany), la formation de ces CPS, l'organisation de l'auto inscription des ménages cibles, la présélection des ménages candidats, la validation communautaire des ménages bénéficiaires et l'enregistrement.

Les travailleurs sont composés par les ménages ayant au moins un adulte apte à travailler (18 à 65 ans) : 80% au minimum.

Les individus ménages inaptes recevront des transferts monétaires non conditionnels : 20% au maximum.

- **Préparation du démarrage travaux et paiement**

Sont programmés au cours de la période les passations de marchés pour les agences d'exécutions (Association ou ONG) pour l'encadrement des travaux ainsi que l'identification l'initiation des travaux à réaliser.

Comme mesures d'accompagnement, un volet Formation / renforcement des compétences et des capacités des Bénéficiaires sur les petits métiers concernés par les chantiers sera entrepris (petites

techniques de BTP : maçonneries de moellons, maçonneries de briques, travaux de pavage, ...), réparation et entretiens de réseaux d'assainissement (plomberie, peinture) techniques de reboisement et d'aménagements / jardinages.

Les activités à réaliser au cours de la période sont présentées dans le tableau ci-après :

Argent contre travail	Activités	Sous activités	Objectif pour la période janvier - aout 2021
Ciblage des ménages bénéficiaires	Identification parmi les ménages récertifiés mais non éligibles en TMC	Information et sensibilisation sur le programme et l'auto inscription Organisation et supervision de l'auto inscription Validation communautaire, arrêtagé et affichage des listes des bénéficiaires	55 000 ménages enregistrés pour le programme ACT
Travaux	Identification des activités à réaliser	Organisation des assemblés généraux pour identification et priorisation des activités éligibles	Démarrage, supervision et réception des 366 Chantiers ACT
	Démarrage et Encadrement des travaux	AG de prise en main des bénéficiaires, affichage des informations sur le chantier, répartition en équipe des travailleurs et les inaptés, répartition des tâches par équipe, répartition des petits outillages et EPI, mise en place panneaux de chantier	
	Supervision des travaux et audience publique	Contrôle de conformité par rapport au MPP, contrôle de la qualité de mise en œuvre des travaux, contrôle de la présence des bénéficiaires et des paiements effectués	
	Réception des travaux	Vérification de la réalisation des travaux par rapport au contrat, réception des travaux, émission éventuelle de réserves	
Paiement des ménages bénéficiaires	Elaboration état de paiement	Saisies des fiches de présence dans MIS Elaboration état de paiement et saisie des rapprochements dans MIS Saisie des mises à jour des informations sur les ménages par les opérateurs de saisie	Paiement des salaires des 55 000 ménages
	Elaboration et partage des calendriers de paiement	Elaboration et partage des calendriers de paiement	
	Réalisation de paiement	Communication des plannings de paiement au niveau des sites, paiement des bénéficiaires	
	Supervision de paiement (y compris réalisation activités MACC)	Vérification des bénéficiaires et des pièces justificatives, traitement des problèmes liés aux paiements, contrôle de l'application des mesures de sauvegarde sociale	

Ci-après le planning des activités ACT

ACTIVITE	Jan. 21	Fév. 21	Mar. 21	Avr. 21	Mai 21	Jui. 21	Jul. 21	Aou. 21
Recrutement et Formation du personnel								
Recertification des ménages								
Passation de marchés AGEX								
Passation de marchés agences de paiements								
Travaux								

Les bénéficiaires du programme du programme Tosika Fameno qui ne sont ni éligibles pour le transfert monétaire TMC, (comme les ménages sans force de travail et/ou sans enfant et/ou sans enfant scolarisé, les handicaps) seront intégrés dans le programme ACT dans les catégories des ménages inaptes soit environ 20% du total des ménages bénéficiaires.

1.3. Axe d'Activité 3 : Transfert Non Conditionnel dans le Sud selon le mécanisme de Protection Sociale Réactive aux Chocs (PSRC) – réponse à la sécheresse dans le Sud.

Le budget pour cette Axe d'Activité pour la période s'élève à **13 346 343 USD**.

Pour cette Axe d'Activité, le mécanisme de mise en œuvre est identique aux programmes antérieurs.

Pour la période, les activités seront focalisées sur l'identification des zones d'intervention, le ciblage des ménages bénéficiaires à partir de la mise à jour IPC avec le cluster SAMS pour les nouveaux districts cibles et la réalisation des **cinq (05) transferts** pour plus de 100 461 ménages. Le montant de transfert mensuel est de **80.000 Ariary par ménage**.

Suite à l'Avis de Non Objection du PTBS CERC en date du 05 janvier 2021 et à la considération des communes d'intervention du PNUD, du CRN et de PAM (réunion cash working group restreint du 08/01/21), ci-attaché, la liste réactualisée des communes bénéficiaires du Transfert Monétaire Non Conditionnel en réponse à la sécheresse dans le Sud, financées par CERC.

REGION	DISTRICT	COMMUNES PROPOSEES PRECEDEMMENT	NOUVELLE PROPOSITION COMMUNES TMNC SUD	MOTIF CHANGEMENT / OBSERVATIONS	NB MENAGES CIBLES	Nb ménages FIAVOTA	FINANCEMENT janvier-avril 2021	
ANOSY	Amboasary	Ifotaka	Ifotaka		5 751	1 715	FSS FA2	
		Ebelo	Ebelo		2 801		CERC	
		Berano	Berano		1 686		CERC	
		Tanandava Sud		Commune PNUD				
		Magnevy	Magnevy		2 239		CERC	
		Behara	Behara		6 242	1 455	CERC	
		Sampona	Sampona		3 277	1 484	CERC	
			Amboasary Sud	Remplacement	10 500	5 971	CERC	
	DISTRICT AMBOASARY					32 495	10 625	
	Tolagnaro	Tanandava Mandrere	Tanandava Mandrere			1 199		CERC
		Ambatoabo		Commune CRN				
		Andranobory	Andranobory			2 102		CERC
	DISTRICT TAOLAGNARO					3 301	-	
	ANDROY	Ambovombe	Ambovombe		Commune PNUD			
Tsimananada				Commune PNUD				
Marovato Befeno			Marovato Befeno		1 600	806	CERC	
Erada				Commune PNUD				
Maroalomainty			Maroalomainty		2 734	1 525	CERC	
			Analamary	Remplacement	1 153	493	CERC	
			Ambohimalaza	Remplacement	2 054	682	CERC	
			Sihanamaro	Sihanamaro		5 010	3 381	CERC
DISTRICT AMBOVOMBE					12 551	6 887		

Bekily	Anivorano Mitsinjo	Anivorano Mitsinjo		1 327	266	CERC	
	Bevitiky		Commune PNUD				
	Maroviro	Maroviro		2 597	353	CERC	
		Antsakoamaro	Remplacement	1 944	250	CERC	
		Tsirandrany	Remplacement	970	500	CERC	
		Besakoa	Remplacement	858		CERC	
		Vohimanga	Remplacement	1 560		CERC	
		Beraketa	Remplacement	5 613	2 348	CERC	
	Ambahita		Commune PNUD				
	Anja-nord	Anja-nord		865		CERC	
DISTRICT BEKILY				15 733	3 717		
Tsihombe	Tsihombe	Tsihombe	En suspens : attente discussion avec CRS	7 492	4 307	CERC	
DISTRICT TSIHOMBE				7 492	4 307		
Beloha	Kopoky	Kopoky	Ménages horizontaux financés par PAM - Top up verticale financé par CERC	2 200	2 200	CERC	
DISTRICT BELOHA				2 200	2 200		
ATSIMO ANDREFANA	Ampanihy	Ampanihy-Ouest	Ampanihy-Ouest		9 847	CERC	
		Beroy Sud	Beroy Sud		3 231	CERC	
		Maniry	Maniry		2 631	CERC	
		Amborompotsy		Commune PAM			
			Ankiliabo		4 200		CERC

DISTRICT AMPANIHY				19 909	-	
Betioky	Andranomangatsiaka	Andranomangatsiaka		3 105		CERC
	Beavoha	Beavoha		4 906		CERC
DISTRICT BETIOKY				8 011	-	
Toliara II	Andranovory	Andranovory		4 519		CERC
DISTRICT TOLIARA II				4 519	-	

1.4. Axe d'Activité 4 : Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF pour la coordination, le suivi et l'évaluation du système de protection sociale et Coûts opérationnels

Le budget pour cette Axe d'Activité pour la période s'élève à **3 600 000 USD** dont **3 400 000 USD** pour le FID (*y compris le budget pour la réalisation des TMC pour les sans-abris*) et **200 000 USD** pour le MPPSPF.

Ci-après les grandes lignes des activités programmées :

- Recrutement du personnel en charge des activités CERC au niveau de chaque Direction.
- Prise en main du personnel nouvellement recruté
- Acquisition des matériels informatiques et mobiliers de bureau nécessaires
- Préparation des documents de communication et élaboration de plan de communication
- Extension des bureaux
- Supervision des activités de ciblage et paiement des bénéficiaires par l'équipe opérationnelle du FID
- Suivi et évaluation des activités CERC par l'équipe de la Direction Générale de Protection Sociale auprès du MPPSPF

Sous composantes	Activités	Budget (USD)
Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF	Assistances Techniques	75 000
	Investissement	421 959
	Management de Projet (Dépenses de mission de supervision ; Honoraires ; Eau et électricité ; Loyer ; Assurance ; Fourniture bureau; Réunion et formation ; Carburant service)	2 903 041
Renforcement de la capacité institutionnelle du MPPSPF	Coordination du programme Suivi Evaluation du programme et dépenses de fonctionnement	200 000
TOTAL		3 600 000

1.5. Les activités transversales :

Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement sont des activités transversales dans le sens où elles concernent toutes les Axe d'Activités opérationnelles et le principe de mise en œuvre consiste à créer des dynamiques de changement aussi bien pour le ménage que pour le groupe ou la communauté.

Ainsi, en fonction de l'Axe d'Activité opérationnelle concernée, des mesures d'accompagnement sont proposées aux ménages bénéficiaires par le programme. Il s'agit notamment de petits renforcements de capacités et d'activités communautaires ou de groupe.

Dans tous les cas, les mesures d'accompagnement servent à favoriser le développement du bien-être familial et l'inclusion économique.

Concrètement, il s'agit de :

- Sensibilisation sur les enjeux sanitaires du moment. Ainsi, les bénéficiaires seront amenés à faire des sessions de sensibilisation dans leur communauté sur les préventions du Covid, le HEA (hygiène, eau, assainissement), protection de l'enfance et lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
- Participation à des sessions de développement du jeune enfant ;
- Participation à des courtes sessions de formation sur la gestion de budget familial, les tontines, les associations d'épargne-crédit, le lancement d'un petit commerce ;
- Réalisation de petits travaux d'intérêt communautaire (nettoyage des cours d'école, balayage des ruelles du secteur, ...).

Les mesures d'accompagnement seront établies et arrangées par le programme suivant les spécificités de chaque Axe d'Activité opérationnelle et des accompagnateurs spécialisés seront sur le terrain pour la mise en œuvre. Les bénéficiaires seront regroupés et animés par des mères leaders qui agiront bénévolement. Les mères-leaders seront choisies par secteur et recevront des formations spécifiques préalables. Des relais communautaires par fokontany ou par secteur seront également mis en place pour pérenniser les activités une fois le programme arrivé à son terme. Ces relais communautaires seront issus des structures déjà fonctionnelles dans les fokontany telles les RF2 (responsables de la propreté et de la sécurité, ...) et bénéficieront des formations avec les mères-leaders.

Les mères-leaders et les relais communautaires ont pour mission de pérenniser les dynamiques créées et engagées par les mesures d'accompagnement. Les relais communautaires agiront de manière bénévole.

1.6. Sauvegarde Environnementale et Sociale

Les activités à réaliser au cours de la période sont présentées dans le tableau ci-après

Rubrique	Activités	Sous activités	Résultats attendus pour la période janvier - aout 2021
Sauvegarde Environnementale et Sociale	Mise à disposition du kit complet d'EPI pour les travailleurs	Achat de chapeaux, gilets fluorescents, kiranyls et masques	Tous les travailleurs disposent du kit complet d'EPI
	Mise à disposition d'une boîte à	Achat de produits et médicaments pour soins	Tous les chantiers/sites de paiement disposent une boîte

pharmacie au niveau des chantiers/sites de paiement	d'urgence et ne nécessitant pas une ordonnance	à pharmacie
Mise à disposition de garderie au niveau des chantiers	Achat de tonnelles et nattes	Garderie mis en place au niveau des chantiers
Application des mesures COVID	Achat de dispositifs de lavage de mains pour tous les lieux de rassemblement et de gels désinfectants pour tous les agents sur terrain, mobilisation des forces de sécurité/CPS pour mettre de la rigueur dans l'application des gestes barrières, marquage au sol, désinfection des sites de paiement après chaque paiement	Mesures contre la propagation du COVID appliquées au niveau de chaque site
Sécurisation des missionnaires du FID et des convois de fonds	Indemnisation des éléments de la gendarmerie	Application des mesures de sécurité aux Missionnaires du FID et aux convois de fonds
Sensibilisation à la lutte contre VBG/COVID au niveau des lieux de rassemblement	Production de supports de communication (affiches, flyers)	Réalisation des Sensibilisations à la lutte contre VBG/COVID au niveau des lieux de rassemblement
Elaboration de plan de gestion et d'exploitation des sites reboisés	Production du document PAG pour visa DREED	Plan de gestion et d'exploitation des sites reboisés élaborés pour chaque site
Formation des bénéficiaires ACT sur la lutte contre le VIH/SIDA/COVID et sur l'éducation environnementale	Formation et production de supports	Bénéficiaires ACT formés sur les thèmes précus

1.7. Gouvernance Citoyenne et Gestion des plaintes

Les activités à réaliser au cours de la période sont présentées dans le tableau ci-après

Rubrique	Activités	Sous activités	Résultats attendus pour la période janvier - aout 2021
Gouvernance Citoyenne et Gestion des plaintes	Information - Sensibilisation sur le programme, sur la gouvernance citoyenne, sur le mécanisme de gestion des plaintes	Au niveau des sites d'intervention, en assemblée générale de la communauté	Information – Sensibilisation des bénéficiaires réalisées

	et sur la lutte anti-corruption		
	Renforcement de capacité des membres de CPS en matière de gouvernance citoyenne, en gestion des plaintes et en lutte anti-corruption	Formation, avec l'utilisation des outils (formulaire de plainte, cahier d'enregistrement des plaintes, ...), appui et suivi sur la mise en œuvre de la gestion des plaintes	CPS formés en matière de gouvernance citoyenne, en gestion des plaintes et en lutte anti-corruption
	Collecte des plaintes	Réception des plaintes (fiches de plainte, numéro vert, lettre, ...)	Plaintes relatives aux programmes collectés
	Traitement des plaintes	Enregistrement des plaintes dans la base de donnée, vérification, traitement, ...)	Plaintes relatives aux programmes traités
	Réponse aux plaignants	Etablissement des lettres de réponse, édition et distribution (avec bordereau d'envoi)	Résultats des plaintes traités partagés à tous les niveaux

1.8. Récapitulatif des prévisions techniques et financières pour la période

En résumé, les prévisions technico-financières pour la période pour toutes les Axe d'Activités sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau : Récapitulatif des prévisions des réalisations techniques et financières pour la période de

Axe d'Activité / Sous Axe d'Activité	Résultats attendus	Budget en USD
Transfert Monétaire Non Conditionnel	Ciblage et paiements des cinq (05) transferts d'un montant de 50 000 Ariary par transfert pour 83 700 ménages bénéficiaires	7 172 739
Transfert Monétaire Conditionnel en milieu Urbain et Suburbain incluant des Activités Argent Contre Travail (ACT) en milieu urbain	TMC : Recertification des 256 200 ménages bénéficiaires du Tosika Fameno, Enregistrement des 133 455 ménages et ciblage des 26 545 nouveaux bénéficiaires. Paiement des six (06) transferts de 50 000 Ariary par transfert pour 160 000 ménages bénéficiaires.	18 252 729
	ACT : Ciblage des 55 000 ménages bénéficiaires, réalisation des travaux dans 366 chantiers, paiement des salaires des travailleurs	2 628 188
Transfert Non Conditionnel dans le Sud selon le mécanisme de Protection Sociale Réactive aux Chocs (PSRC)	Identification des zones d'intervention, ciblage et enregistrement des 100 000 ménages. Paiement des cinq (05) transferts de 80 000 Ariary par transferts	13 346 343
Renforcement de la capacité institutionnelle du FID et MPPSPF pour la coordination, le suivi et l'évaluation du système de protection sociale et Coûts opérationnels	FID	3 400 000
	MPPSPF	200 000
TOTAL		45 000 000

Le plan de passation de marchés au titre de la période sera saisi dans STEP.

ANNEXE

Situation cumulée prévisionnelle des indicateurs à la fin du programme

Désignation de l'indicateur	Prévision fin projet
Indicateurs de l'objectif de développement du projet	
Bénéficiaires directs du projet (Nombre des Individus)	1 500 000
Bénéficiaires directs du projet (Nombre des Ménages)	300 000
Indicateurs de résultats intermédiaires	
Bénéficiaires Femmes (Pourcentage) de ACT + TMC + TMNC	65%
Nombre de jours d'Hommes-Jours générés par les activités ARGENT CONTRE TRAVAIL	1 000 000
Plaintes enregistrées qui ont été traitées par le FID (Pourcentage)	90%